



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/04/2023

Dossier complet le :

06/04/2023

N° d'enregistrement :

F-032-23-C-0070

### 1. Intitulé du projet

Extension du poste 63 000 /20 000 volts de FERE-EN-TARDENOIS

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ENEDIS -DR Nord Pas de Calais - BRIPS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

KINDT YANNICK Chef d'Agence

RCS / SIRET

4 4 4 6 0 8 4 4 2 0 2 6 9 1

Forme juridique

Société anonyme à directoire

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32°	Extension du poste électrique pour permettre la mise aux normes du site et respecter la distance de 5 m entre les ouvrages sous-tension et la clôture à l'issue des travaux. Projet soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau : rubrique 3.2.2.0 des IOTA (surface soustraite au champ d'expansion de crue supérieure ou égale à 400 m <sup>2</sup> et inférieure à 10 000 m <sup>2</sup> ).

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension de l'emprise du poste électrique sur une emprise en cours d'acquisition par Enedis pour y installer principalement des grilles HTA et une fosse déportée. L'extension se fera côté nord-est du poste sur une surface d'environ 400 m<sup>2</sup>.

Les deux bancs transformateurs seront mis aux normes avec installation de bacs récupérateurs étanches sous les transformateurs qui seront raccordés à la fosse déportée qui sera mise en place au sein du site. Des murs pare-feu seront également installés de chaque côté des transformateurs. Les grilles HTA seront placées en face des transformateurs, de l'autre côté de la piste lourde et seront rehaussées pour être conformes au PPRi.

Ces travaux nécessiteront également le déplacement de deux supports bétons de réseaux HTA, qui resteront dans l'enceinte du site, mais qui seront implantés au niveau de l'extension.

Une noue filtrante sera également réalisée au nord-est du site.

Un enclos de 100 m<sup>2</sup> sera, par ailleurs, mis en place dans l'angle sud-est du poste de façon à déplacer des auto-transformateurs actuellement présents au sein du poste vers cette zone jouxtant le site. Ils seront raccordés au bâtiment de commande par des liaisons souterraines.

A terme, le site pourra accueillir si besoin un 3ème transformateur et ses équipements.

## 4.2 Objectifs du projet

Mise aux normes et sécurisation du site.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux débiteront par l'extension de la plateforme et la réalisation de la clôture.

Les supports bétons HTA seront ensuite déplacés, tout comme les auto-transformateurs qui seront mis en place dans la nouvelle enceinte qui sera créée devant le poste.

Les grilles HTA seront alors implantées sur des dalles béton rehaussées.

Les bancs transformateurs seront mis aux normes avec leur bac étanche de récupération d'huile, et les murs pare-feu seront réalisés.

La fosse déportée et la noue d'infiltration seront également mises en place.

Les travaux de génie civil (reprise du réseau de drainage et raccordement des réseaux électriques) ainsi que le raccordement des transformateurs et des grilles HTA à la nouvelle fosse déportée seront réalisés.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, la fréquentation du poste par du personnel correspondra à des opérations de maintenance et/ou de contrôle.

A terme, le poste 63 000 / 20 000 volts pourra éventuellement accueillir un 3<sup>e</sup> transformateur.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation de loi sur l'eau (IOTA); permis de construire (PC); autre : Consultation des maires et services en application de l'article R.323-25 du code de l'Energie.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Extension totale de l'emprise du site électrique	environ 500 m <sup>2</sup>
Hauteur des nouveaux murs pare-feu	5 m
Hauteur des nouvelles clôtures	2,60 m

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 03° 51' 30 " E Lat. 49° 19' 45 " N

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" E Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" N

Communes traversées :

FERE EN TARDENOIS

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Znieff la plus proche est la Znieff de type 1 "Pelouses, landes et bois de Fère-en-Tardenois" distante de 1,2 km au nord-est du poste
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe en dehors des périmètres de monuments historiques de Fère-en-Tardenois
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe toutefois en milieux potentiellement humides (probabilité assez forte) et en zones humides probables du bassin Seine Normandie 2019. Cependant la parcelle ne serait pas humide à dire d'exploitant.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fère-en-Tardenois est couverte par le PPR inondation et coulées de boue approuvé le 12 février 2019 sur les 22 communes entre Mont-Notre-Dame et Monthiers. La partie nord du site (environ 1/3) se situe en zone rouge (voir annexe complémentaire).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur se situe dans la ZRE de l'Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Poste situé en périmètre de protection de captage d'après le plan des SUP de la commune
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura le plus proche est la ZSC "Côteaux calcaires du Tardenois et du Valois" distante de plus de 8 km au nord-est
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain sur lequel est prévu l'extension étant relativement plat, les travaux de terrassement se résumeront à un nivellement du terrain après décapage de la terre végétale. La mise aux norme des bancs transformateur, la mise en place de la fosse déportée, les modifications de clôtures... nécessiteront également des mouvements de terre. La terre végétale sera conservée pour être réutilisée. Les éventuelles terres excédentaires seront conduites en décharge, tout comme les matériaux issus des dé
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux seront apportés pour constituer l'extension de la plateforme (matériaux calcaires), pour installer les grilles HTA (béton) et pour réaliser la couche finale (gravillonnage)
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'une surface occupée par une jachère qui se prolonge largement sur toute la parcelle voisine. Impact faible de la suppression de cette partie de jachère broyée deux fois par an. La haie bordant le poste sera préservée. Dérangement localisé et temporaire de la faune pendant les travaux mais zones refuges proches.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun impact direct ou indirect sur les habitats ou les espèces du site Natura 2000 le plus proche compte tenu de la nature des travaux, de leur aire d'influence restreinte et de la distance séparant le poste de ce site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'environ 500 m <sup>2</sup> de surface agricole utilisée en tant que jachère. Le propriétaire-exploitant a donné un accord de principe et l'acquisition à l'amiable est en cours.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie nord du poste se situe en zone rouge du PPR inondation et coulée de boue. Elle englobe un banc transformateur et une future grille HTA. Conformément au règlement de ce PPRi, cette grille HTA, mais aussi la seconde, seront implantées au dessus du niveau de référence qui est de + 0,55 m. Par ailleurs, Enedis s'engage à mettre en œuvre les mesures compensatoires qui figureront dans le dossier Loi sur l'Eau en cours de réalisation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La mise aux normes permettra à l'issue des travaux de recueillir l'huile des transformateurs et des grilles HTA en cas de fuite éventuelle. Des bacs de récupération étanche seront mis en place sous chaque transformateur et chaque grille HTA, et ils seront raccordés à une fosse déportée qui recueillera cette huile en cas d'avarie ou d'incendie. Le risque de pollution des eaux et du sol sera donc largement réduit par rapport à la situation actuelle dans ce secteur situé en périmètre de protection
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant les travaux : passage d'engins de chantier Une signalisation sera mise en place aux abords de la zone de chantier. Les modalités seront définies en concertation avec la mairie et le conseil départemental.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les transformateurs seront inchangés, leur émission de bruit ne sera donc pas modifiée. Les murs pare-feu qui seront mis en place joueront également le rôle de murs pare-sons et pourront réduire en partie le niveau de bruit aux abords du site. En phase travaux, l'arrêté du 12 mai 1997 modifié sera appliqué.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant les travaux, les engins peuvent générer des vibrations.</p> <p>Pendant la phase d'exploitation, un poste n'en génère pas.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le SF6 présent dans certains appareils électriques est confiné dans des compartiments étanches. En cas d'incident, un rejet accidentel de faible quantité de SF6 est possible. Ce risque d'incident est très réduit du fait des dispositions constructives des appareils, de la télésurveillance permanente ainsi que de leur entretien régulier.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, toutes les dispositions visant à éviter les rejets seront prises par les entreprises (vérification d'absence de fuite sur engins, ...).</p> <p>En phase d'exploitation, les bacs récupérateurs d'huile couplés à la fosse déportée permettront de récupérer l'huile des transformateurs en cas d'avarie ou d'incendie. La récupération de ces huiles sera ensuite assurée par un entreprise spécialisée.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Effluents liés à la base vie durant les travaux qui seront collectés dans un fosse étanche.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Application de la réglementation en matière de gestion des déchets lors de la mise en œuvre du chantier, et notamment des démolitions (clôtures...) : filières de traitement choisies en privilégiant l'ordre hiérarchique (réduction à la source, préparation en vue de la réutilisation, recyclage, valorisation, élimination...).</p> <p>En phase d'exploitation, un poste ne génère pas de déchet.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des découvertes fortuites peuvent avoir lieu lors des travaux mais le risque est très limité. Le cas échéant, la mairie en sera immédiatement informée et des mesures conservatoires seront prises dans l'attente d'une éventuelle visite de spécialiste. Par ailleurs, la DRAC disposera du programme des travaux afin de pouvoir réaliser des opérations préventives si elle l'estime nécessaire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'environ 500 m <sup>2</sup> de surface agricole utilisée en tant que jachère. Le propriétaire-exploitant a donné un accord de principe et l'acquisition à l'amiable est en cours. Le poste et son extension se situent en zone N du PLU de la commune qui autorise les travaux et constructions nécessaires aux services publics.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Télédéclaré le 06/04/2023

Signature

Département :  
AISNE

Commune :  
FERE EN TARDENOIS

Section : AE  
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 03/04/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

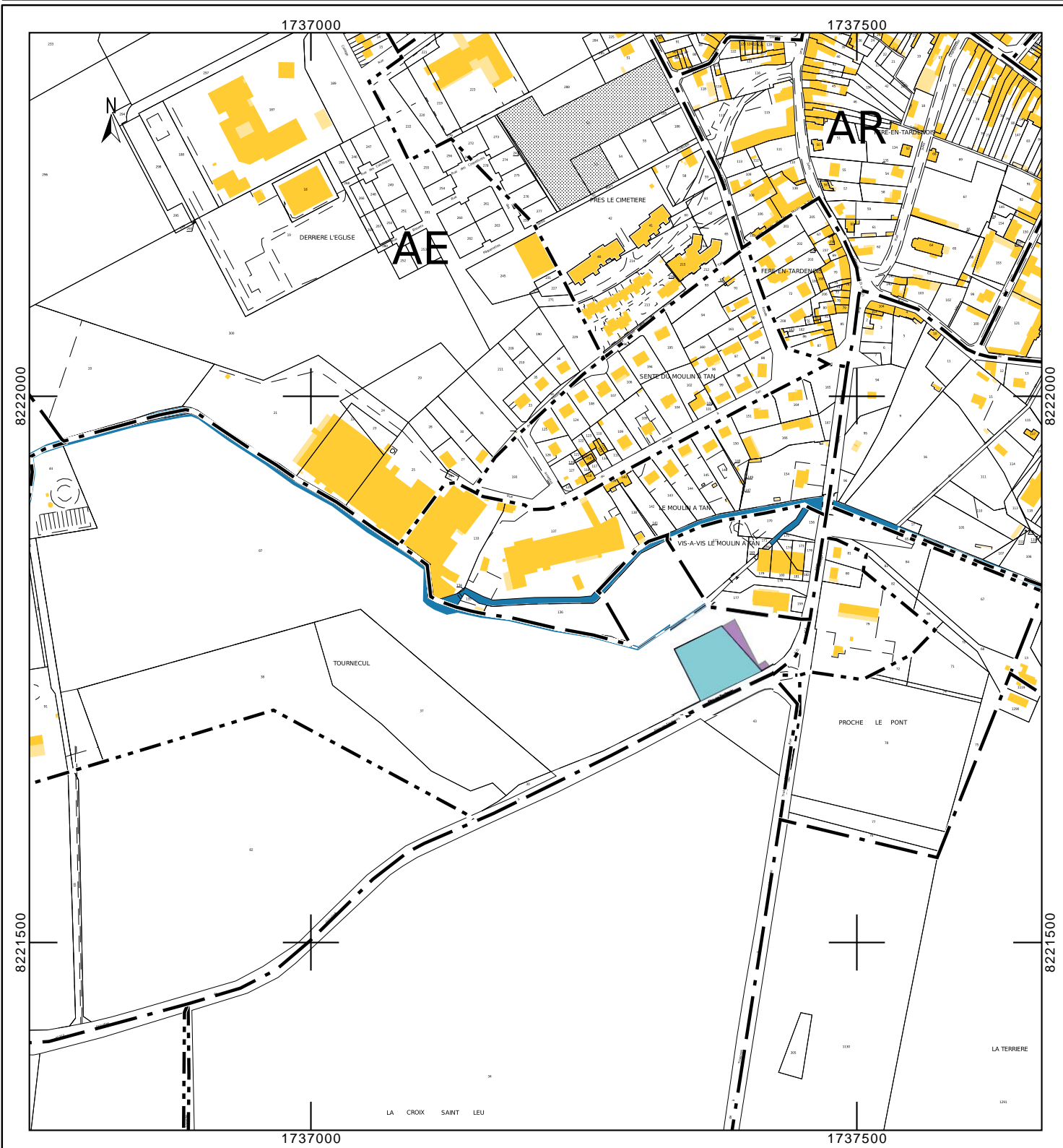
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
CHATEAU-THIERRY  
Cité Administrative Rue Marcel Bleuet  
02016  
02016 LAON Cedex  
tél. 03 23 26 28 60 -fax  
sdif.laon@dgfip.finances.gouv.fr

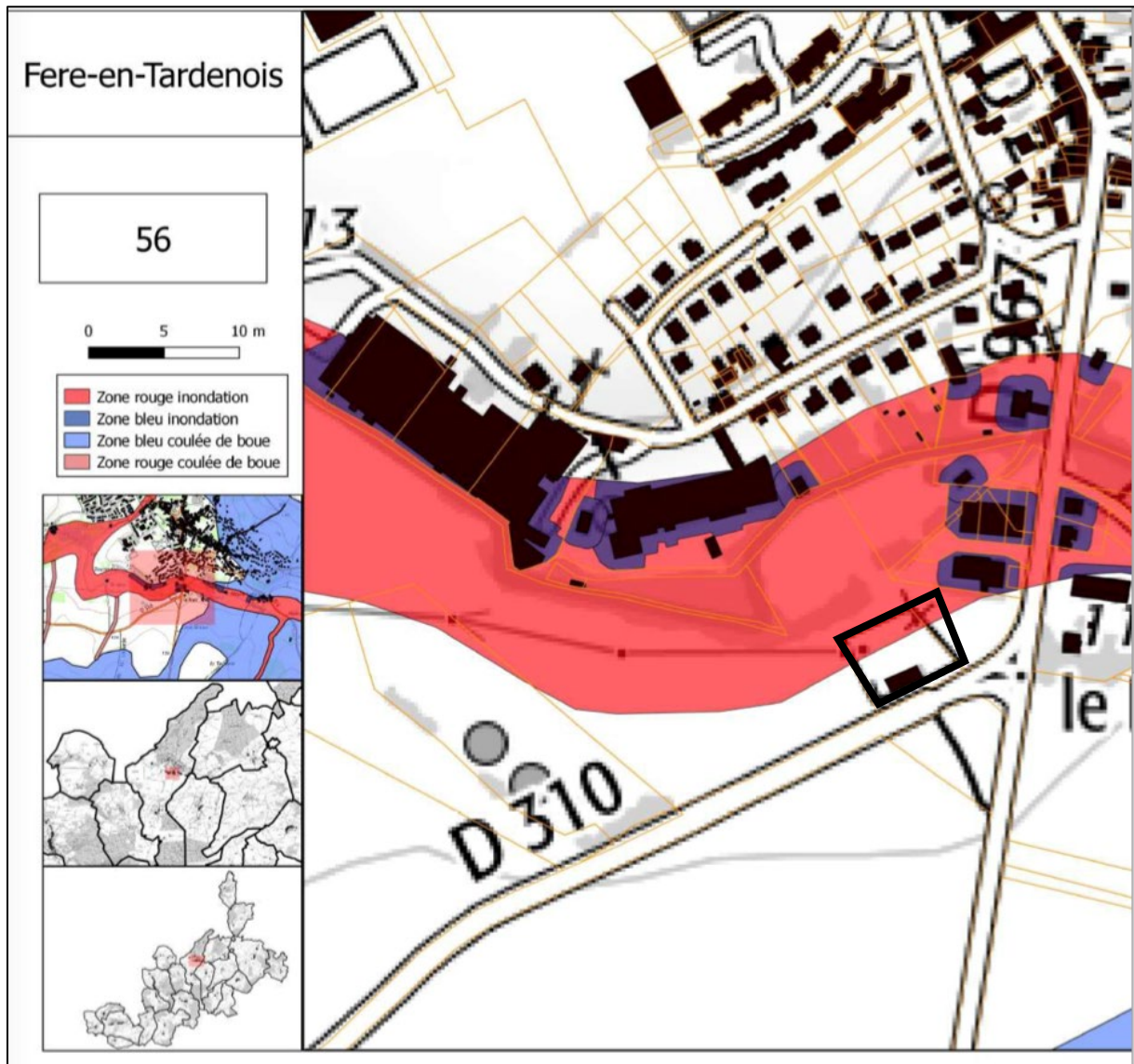
Cet extrait de plan vous est délivré par :


cadastre.gouv.fr

Emprise du site électrique actuel   
Extension envisagée 



## Extrait du PPRI de l'Ourcq de Mont-Notre-Dame à Monthiers



 Emprise du poste actuel et de l'extension envisagée



## Vues proches sur le poste de FERE-EN-TARDENOIS



Vue sur le poste en arrivant de l'ouest par la RD 310



Vue face au site



## Vues lointaines sur le poste de FERE-EN-TARDENOIS



Vue éloignée sur le poste en arrivant par l'est



Vue éloignée en arrivant de l'ouest



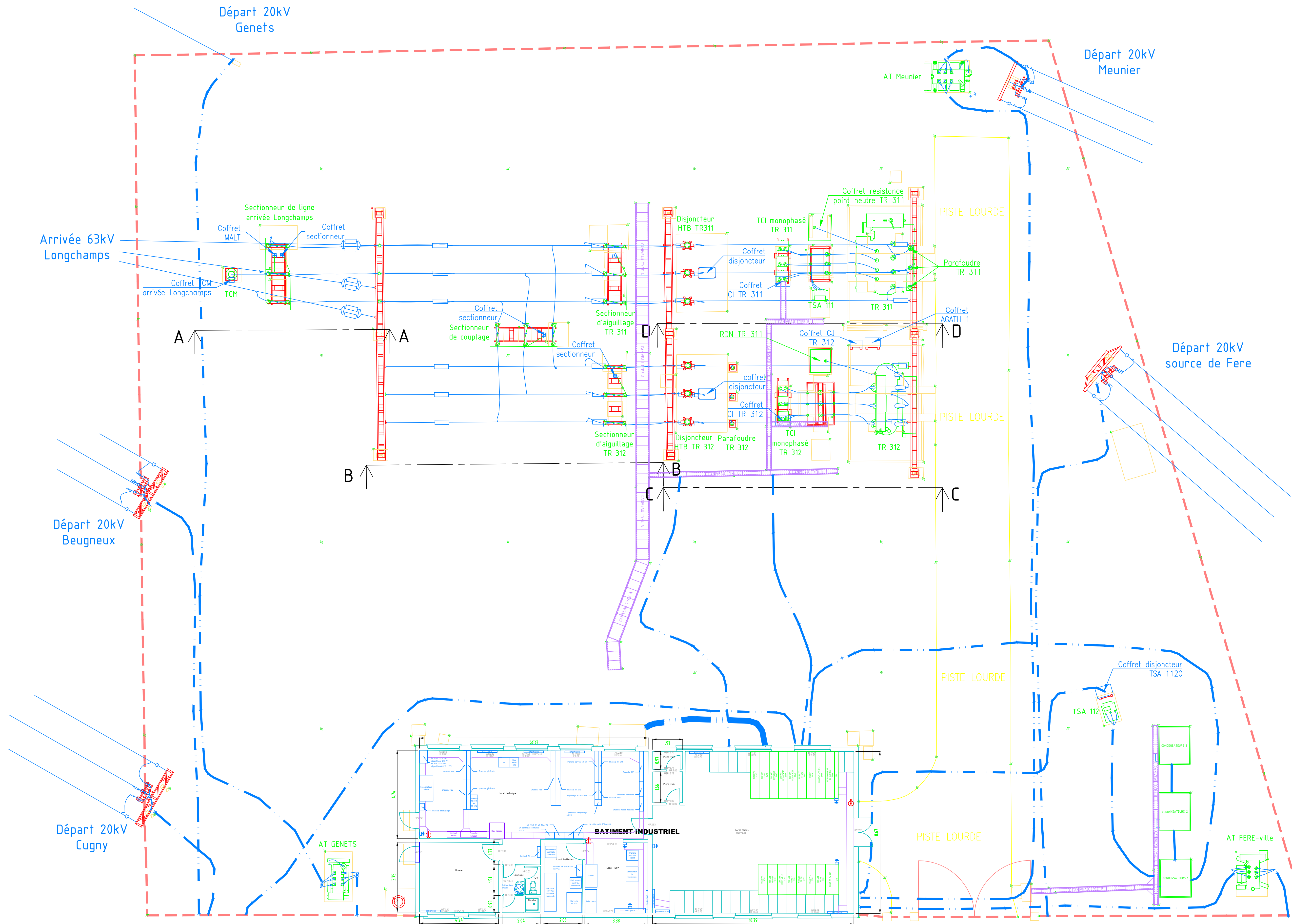
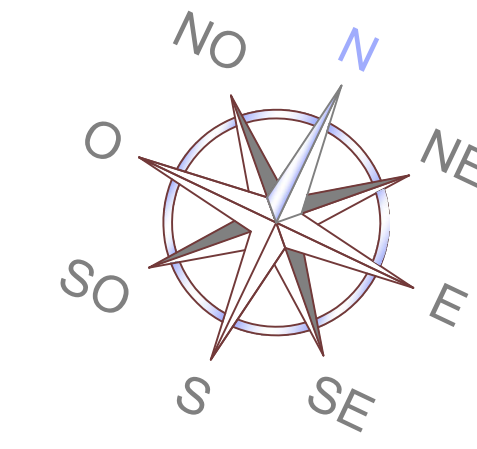
Extension du poste électrique  
63 000 / 20 000 volts de FÈRE-EN-TARDENOIS

Plan de situation



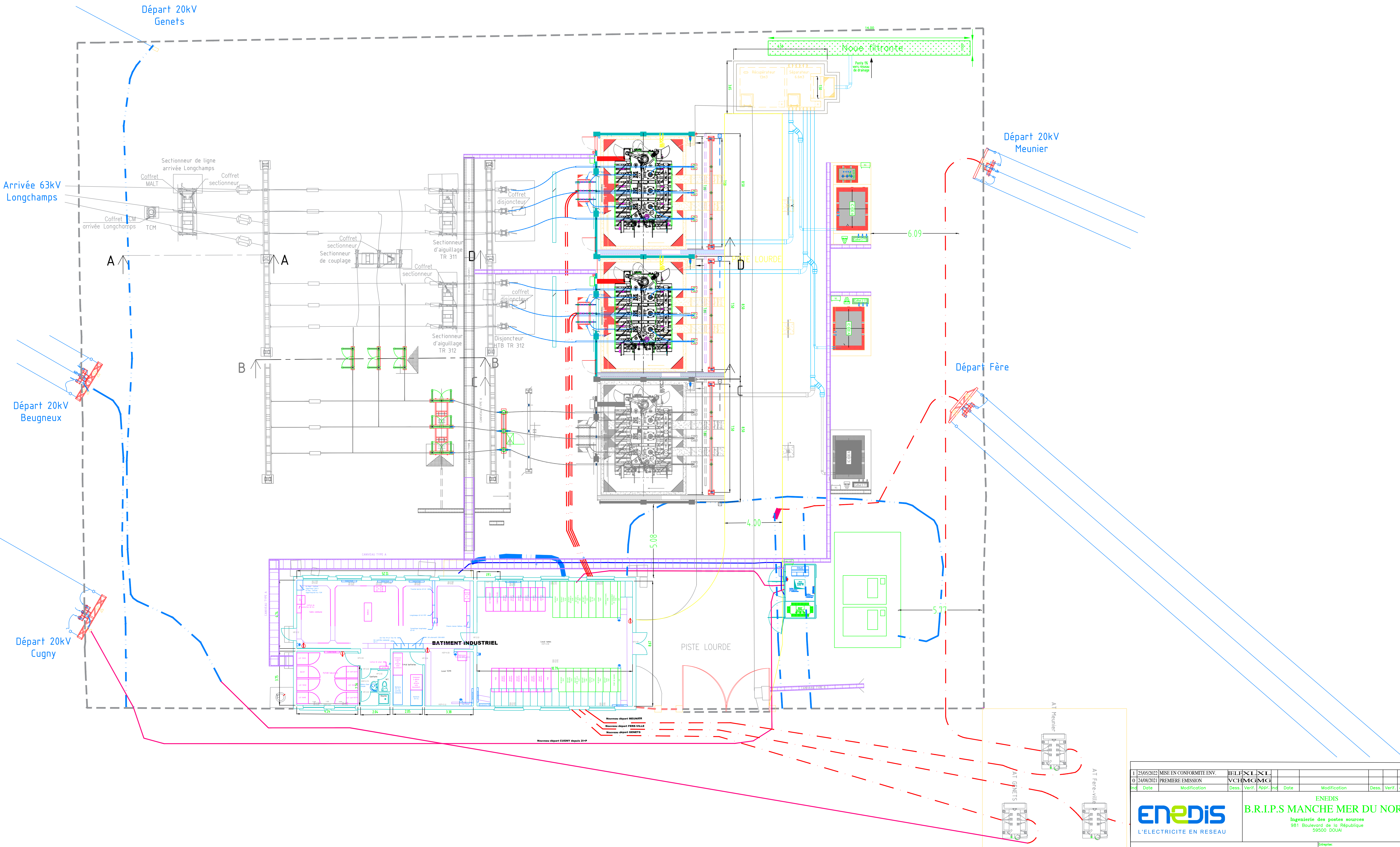
Le poste électrique de  
Fère-en-Tardenois





1	25/05/2022	MISE EN CONFORMITE ENV.	JELF	LXL						
0	24/08/2021	PREMIERE EMISSION	VCH	MG	MG					
nc	Date	Modification	Dess.	Verif.	Appr.	nc	Date	Modification	Dess.	Verif.
			ENEDIS <b>B.R.I.P.S MANCHE MER DU NORD</b> Ingénierie des postes sources 981 Boulevard de la République 59500 DOUAI							
<b>POSTE HTB / HTA</b> <b>POSTE SOURCE DE FERÉ EN TARDENOIS</b> PLAN DE MASSE										FERE.GE.P.MASSE.AV
<b>PLAN DE MASSE</b>										
Echelle:	Date:	Dessiné:	Approuvé:	Référence informatique ENEDIS:						
1/100ème	24/08/2021	VCH	MG	AMEPS_PC\21\PS_FERE\FERE.GE.P.MASSE.AV						





1	25/05/2022	MISE EN CONFORMITE ENV.	JELHXLXL								
0	24/08/2021	PREMIERE EMISSION	VCHMGMCG								
Ind	Date	Modification	Dess.	Verif.	Appr.	Ind	Date	Modification	Dess.	Verif.	Appr.

**ENEDIS**  
 L'ELECTRICITE EN RESEAU

**B.R.I.P.S MANCHE MER DU NORD**  
 Ingenierie des postes sources  
 981 Boulevard de la République  
 59500 DOUAI

**POSTE HTB / HTA**  
**POSTE SOURCE DE FERRE EN TARDENOIS**  
 PLAN DE MASSE

Dessiné: **FERE.GE.P.MASSE.AV**  
 Approuvé:

Echelle: 1/100ème  
 Date: 24/08/2021  
 Dessiné: VCH  
 Approuvé: MG  
 Référence informatique ENEDIS: AMEPS\_PC\21\PS\_FERE\FERE.GE.P.MASSE.AV